

## **Procès Verbal du Comité Syndical**

**Séance du 23 mars 2012**

L'an deux mille douze et le vingt trois du mois de mars, à dix-sept heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au siège social du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI, président.

Présents:

MM. M.F. DABRIN GUIDICELLI, Attilius CECCALDI, François MARCHETTI, Paul LIONS, Hyacinthe MATTEI, Pierre POLI, Joseph-Marie TEALDI, J. MARCON

Absent : Annie FALCUCCI, Pancrace GUGLIEMACCI,

Secrétaire : TEALDI Joseph-Marie

<b>Approbation du Compte de Gestion 2011</b>
--

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne,

VU la délibération du 20 avril 2011 approuvant le compte administratif 2010,

VU la délibération du 20 avril 2011 relative à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2011,

CONSIDERANT que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

CONSIDERANT que l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales impose au comptable public de transmettre à l'ordonnateur, le compte de gestion de l'exercice écoulé, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice écoulé ;

CONSIDERANT le compte de gestion pour l'exercice 2011 transmis par le comptable public ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 (date de clôture de l'exercice),

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Trésor Public d'Ile Rousse.

DECLARE n'émettre aucune observation ni réserve.

### Approbation du Compte Administratif 2011

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne,

VU la délibération du 20 avril 2011 relative à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2011,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire ;

CONSIDERANT que l'approbation du compte administratif 2011 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions ;

CONSIDERANT les activités en 2011 du Syndicat Mixte du Pays de Balagne :

- **LEADER** : Animation et gestion du Programme 2011
- **SCOT** : appel offre et attribution d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage du SCoT de Balagne
- **PERSONNEL** : démission de la responsable administrative, nomination de la directrice du Syndicat Mixte et recrutement le 1er octobre 2011 de deux emplois à durée déterminée.

LE COMITE SYNDICAL, APRES QUE LE PRESIDENT SE SOIT RETIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2011 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14, et synthétisée ci-dessous, à savoir :

SITUATION FINANCIERE GENERALE				
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2011	Section de fonctionnement	118 736,68	107 110,57	-11626,11
	Section d'investissement	4 560,64	42 561,05	38000,41
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement	- 29 492,81		
	Report en section investissement (001)		175 372,34	
TOTAL (réalisation + reports)		152 790,13	325 043,96	
RESTES A REALISER à reporter en 2012	Section de fonctionnement	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	148 229,49	107 110,57	-41118,92
	Section d'investissement	4560,64	217 933,39	213372,75
	TOTAL CUMULE	152 790,13	325 043,96	172253,83

## Affectation des résultats de l'année 2011

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1/ L 5721-9 et L 5722-1 à L 5722-9 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne;

VU la délibération n°1 du 23 mars 2012 approuvant le compte administratif 2010 ;

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :  
DECIDE de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de la section de fonctionnement

a. Résultat de l'exercice : - 11 626,11 €  
b. Résultat de l'exercice antérieur -29 492,81 €  
c. Résultat de clôture à affecter -41 118,92€

Résultat de la section d'investissement

a. Résultat de la section d'investissement de l'exercice + 38 000,41€  
b. Résultat reporté de l'exercice antérieur + 175 372,34 €  
c. Restes à réaliser - 0.....  
Résultat (si négatif : besoin réel de financement) + 213 372,75€

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, à savoir : **41 118,92 euros**

(quarante et un mille cent dix huit euros et quatre-vingt douze cents) à la section de fonctionnement, au compte 002 déficit reporté de fonctionnement.

## Appel à contribution budgétaire des trois Communautés de Communes de Balagne concernant l'année 2012

VU la budget primitif 2012,

VU la programmation budgétaire du Schémas de Cohérence Territoriale de Balagne répartie sur trois années (de 2010 à 2012 inclus),

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le montant de la participation des trois communautés de communes de Balagne au titre de l'année 2012 :

EN FONCTIONNEMENT : soit un montant de **53 889,62 euros**

EN INVESTISSEMENT : soit un montant de **28 104,00 euros**

	CC Calvi Balagne	CC BV Ile-Rousse	CC 5 Pieve
participation en %	50%	30%	20%
Fonctionnement	26 944,81 €	16 166,89 €	10 777,92 €
Investissement	14 052,00 €	8 431,00 €	5 621,00 €
<b>Total</b>	<b>40 996,81 €</b>	<b>24 597,89 €</b>	<b>16 398,92 €</b>

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

**APPROUVENT** les montants de ces participations tels qu'ils sont présentés ci-dessus, et charge le Président de son exécution.

## Approbation du budget primitif 2012

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-9,  
VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne ;

**CONSIDERANT** le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 22 février 2012 ;

Le Président présente aux membres du comité syndical :

le budget primitif 2012, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Présentation des propositions :

**Le montant total du budget est de 543 476,75€**

**( 260 185,04 € en Fonctionnement et 283 476,75 € en Investissement )**

## **1 - FONCTIONNEMENT**

### **a. Les principales dépenses de fonctionnement**

Afin de poursuivre sa mission, le Syndicat Mixte du Pays de Balagne va poursuivre l'animation du programme Leader pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne », la publication des 3 volumes de la charte paysagère de Balagne, la rédaction et la publication en 2000 exemplaires du cahier de bonne pratique architecturale, la participation à l'agenda 21 et va pouvoir ainsi travailler sur les nouvelles orientations à donner au Syndicat Mixte du Pays de Balagne

<b>011</b> Charges à caractère général	70 427,29 €
<b>022</b> Dépenses imprévu	11 000,00 €
<b>012</b> Charges de personnel	132 639,02 €
<b>065</b> Autres charges de gestion courante	5 000,00 €

### **b. Les recettes de fonctionnement**

Elles sont issues :

Programme Leader – Architecte conseil 2011	6 515,34 €
Programme Leader – Architecte conseil 2012	24 000,00 €
Programme Leader – Fonctionnement GAL 2011	62 754,16 €
Programme Leader – Fonctionnement GAL 2012	77 139,91 €
Programme Leader – Publication des 3 volumes de la charte paysagère	3 533,33 €
Programme Leader – Publication du cahier de recommandation architectural	2 633,33 €
- Transfert solde Association Pays de Balagne	17 719,54 €
- Versement des 3 Communautés de communes 2012	53 889,62 €
- Conseil Général 2B courrier n°397/2012/JMV	12 000,00 €

## **2 - INVESTISSEMENT**

### **c. Les Dépenses d'Investissement**

Elles comprennent essentiellement :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le SCoT de Balagne, facturation étude d'ingénierie du Cabinet AUAD (58 604,00 €)
- Du matériel de bureau et informatique et mobilier (4 000,00 €)
- Travaux d'études du SCoT (220 872,75 €)

### **d. Les Recettes d'Investissement**

Elles comprennent :

- La participation des 3 communautés de communes pour la partie investissement (28 104,00 €)
- La subvention du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement courrier du 28 février 2012 n°D12004217 (42 000,00 €)
- Report section investissement soit 213 372,75 euros

**Ces propositions sont résumées dans le tableau suivant :**

budget primitif 2012			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	70 427,29 €	74 Dotations et participations	242 465,69 €
022 Dépenses imprévu	11 000,00 €	75 Autres produits gestion courante	17 719,54 €
012 Charges de personnel	132 639,02 €		
065 Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		
002 Résultat de fonctionnement reporté	41 118,92 €		
<b>Total de Fonctionnement</b>	<b>260 185,23 €</b>	<b>Total de Fonctionnement</b>	<b>260 185,23 €</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
20 immo incorporelles	279 476,75 €	13 Subvention d'investissement	70 104,00 €
21 immo corporelles	4 000,00 €	001 Section d'investissement reporté	213 372,75 €
<b>Total d'investissement</b>	<b>283 476,75 €</b>	<b>Total d'investissement</b>	<b>283 476,75 €</b>
<b>Total du Budget</b>	<b>DEPENSES 543 661,98 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>543 661,98 €</b>

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

**ADOpte** le budget primitif tel qu'il est présenté ci-dessus, et charge le Président de son exécution.

**Autorisation du Syndicat Mixte Pays de Balagne a percevoir le virement bancaire de l'Association du Pays de Balagne**

**VU la déclaration de dissolution de l'Association faite lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2012,**

**Vu le Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 mars 2012 concernant la dissolution de l'Association du Pays de Balagne**

Le Président informe que l'association du Pays de Balagne est définitivement dissoute.

Il rappelle aux membres du Comité Syndical le contexte de dissolution. Au début de l'année 2010, compte tenu de l'évolution des compétences du Pays de Balagne et notamment le SCoT, il apparaissait nécessaire de transformer la structure porteuse en Établissement Public de Coopération Intercommunale . L'association du Pays de Balagne a donc été transformée en Syndicat Mixte du Pays de Balagne.

Du 1er décembre 2009 au 28 février 2010, l'association du Pays de Balagne a assuré l'exécution du programme Leader et a perçu, de ce fait, des subventions. Par ailleurs, le premier versement de la DGDU pour l'élaboration du SCoT avait été indument perçu par l'association.

Ainsi, l'association disposait d'un montant de 65 111,54 euros. Deux virements de 20 000 euros ont déjà été effectué au Syndicat Mixte du Pays de Balagne en 2010. Aujourd'hui, les subventions ayant été soldé, l'association souhaite liquider ses comptes par un virement d'un montant de 25 111,54 euros de la Banque Populaire Provençale et Corse de l'agence d'Ile Rousse à la trésorerie.

Le montant du titre sera alors de 33 637,96 euros. Il convient ainsi d'établir un titre de recette intégrant l'écriture de la DGDU et le solde du compte bancaire.

**LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :**

**ACCEPTENT** le virement de l'Association du Pays de Balagne, et chargent le Président de son exécution.

## Démission du Président du Syndicat Mixte Pays de Balagne

Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne est un établissement de coopération intercommunale à vocation d'ingénierie territoriale porté par les communautés de communes de Calvi Balagne, du Bassin de Vie d'Ile Rousse et de cinq Pieve . Si les statuts ne pouvaient le prévoir expressément, les trois communautés de communes de Balagne ont convenu de se passer le relais de la présidence tous les deux ans pour affirmer l'esprit coopératif de la structure.

C'est donc dans le respect des engagements initiaux, et avec la même volonté d'assurer la cohérence des politiques de développement de la Balagne, que Monsieur Pierre POLI soumet sa démission des fonctions de Président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne.

Après l'acceptation du Préfet de Haute Corse, de la démission du Président, de nouvelles élections seront organisées.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h00.**